



GRENOBLE



PORTRAIT

Type de collectivité :
Commune

Population :
158 180 habitants

Région :
Auvergne-Rhône-Alpes

Département :
Isère (38)

Superficie :
18 km²

Niveau actuel du label :
Gold Cit'ergie, 80,1 %, 2019

Site internet :
www.grenoble.fr



Thème

Organisation interne ;
Partenariat et coopération ;
Urbanisme et aménagement

Type

Investissement, financement ;
Concertation, sensibilisation,
accompagnement ;
Aménagement ;
Gouvernance, communication

Cible

Acteurs publics (collectivités,
administrations), grand public

6.5.1 Budget participatif

Objectif

- Permettre aux citoyens de proposer des idées ou des projets qui répondent à leurs besoins
- Impliquer les grenoblois dans le choix des priorités des dépenses d'investissement, en leur permettant de décider directement quels projets seront réalisés
- Favoriser une implication citoyenne et collective de toutes et tous

Présentation de l'action

Le budget participatif de Grenoble est un dispositif qui permet aux résidents grenoblois de plus de 16 ans de décider de l'affectation d'une partie du budget d'investissement, sur la base de projets citoyens.

Il offre des thèmes variés et est ouvert à tous (habitants, collectifs, associations...).

Une édition a lieu chaque année depuis 2015. En 2019, 103 projets ont été proposés.

En 2015, pour sa première année, plus de 150 projets ont été proposés par les Grenoblois. Après une « ruche aux projets » en juin, les citoyens chargés de sélectionner les projets les plus intéressants en ont retenu une trentaine. Après l'instruction par les services municipaux, 19 projets ont été soumis au vote des grenoblois. 9 projets ont été lauréats, suivant le principe du dispositif.



Description de l'action

Pour l'étape de dépôt des projets, plusieurs outils ont été développés dont :

- Un Carnet de bord à destination des porteurs de projet présentant le déroulement et des outils méthodologiques ;
- Une option « rejoindre » un projet, pour encourager les fusions en amont et le lien entre habitants ;
- La diffusion d'un dépliant de communication pédagogique ;
- Un travail pour aller en direction des publics éloignés. Pour cela, des partenariats ont été développés ;
- La création d'une équipe de référents au sein de chaque Maison des habitants.

En 2017, par exemple, plus de cinquante actions de mobilisation ont été organisées pour recueillir les projets, en interne ou avec un prestataire.

Pour l'étape de la campagne des porteurs de projet et pour la communication en amont du vote final, les moyens suivants ont été déployés :

- pour présenter les projets, un dépliant et des expositions dans les bureaux de vote, dans trois structures jeunesse, ainsi qu'au Jardin de Ville ;
- pour une mobilisation relationnelle, des « ambassadeurs du budget participatif » durant la semaine de vote ;
- promotion de manière ludique par la compagnie de théâtre de rue.

Une information sur les projets finalement non soumis au vote était en outre disponible lors du vote.

Le nombre de bureaux de vote est passé de 1 en 2015 à 12 en 2017, accompagné d'un système de vote en ligne. Les participants sont invités à retenir 6 ou 7 projets. La sélection d'un seul « gros projet » est prévu, celui qui a reçu le plus de votes. Son coût détermine ensuite la somme restante pour les « petits projets » qui sont alors retenus dans l'ordre du nombre de suffrages obtenus, dans la limite de 9 projets au total.



Moyens humains mobilisés

1 ETP pour le pilotage du dispositif
Tenue des bureaux de vote (exemple en 2017) : 57 agents, 1 900 h dans le cadre des horaires habituels, 420 h supplémentaires le samedi
Intégration de la mobilisation et mise en oeuvre des temps électoraux dans les missions du personnel du service relations aux usagers.
Participation citoyenne au cœur des actions du personnel des Maisons des Habitants .



Investissement et financement

- Coût des prestations du dispositif en 2017 : 35 500 €
- Organisation logistique de la Ruche aux projets : 8 900 €
- Communication sur le dispositif (phases de dépôt, du « Forum des idées » et de vote) : 16 940 €
- Participation de 7 citoyens aux Rencontres nationales des Budgets participatifs : 3 470 €
- Animations de mobilisation sur l'espace public : 4 750 €
- Création du carnet de bord des porteurs de projet : 1 440 €
- Budget annuel de 800 000 € pour l'ensemble des projets retenus

Coût de la semaine de vote

Coût de conception et de mise en oeuvre du vote en ligne : 16 800 €

Dépouillement automatisé : 8 160 €

Campagne de communication (coût en 2017) : 14 700 €

Exemples d'actions financées

- Améliorer la sécurité et le confort des cyclistes (25 000 €) ;
- Créer des aménagements sur un marché (95 000 €) ;
- Du végétal sur les murs d'écoles et les toitures d'immeubles (95 000 €) ;
- Un poulailler aménagé en ville (3 000 €) ;
- Aménagement des abords d'une école (90 000 €).



Facteurs de réussite

- La part allouée au budget participatif est une part de budget d'investissement et non une nouvelle dépense ;
- Le développement de partenariats (AFEV, Maison des Associations, Cap Berriat, Maison de l'International, associations de résidents étrangers, etc.) pour élargir le public touché.

VOIR AUSSI

Page internet dédiée à l'action : <https://www.grenoble.fr/552-budget-participatif.htm>

Page Cit'ergie de la collectivité : <https://citergie.ademe.fr/collectivites/grenoble/>



Relais

Lors des phases d'instruction et de réalisation des projets votés, de nombreuses directions sont impactées.

Les concertations liées à la réalisation des projets votés sont possibles grâce à l'action des équipes des directions de territoire.

8 membres des CCI impliqués dans la journée de la « Ruche aux projets ».

Des habitants, porteurs de projets et membres des conseils citoyens et Unions de Quartier, impliqués dans l'organisation du « Forum des idées ».



Résultats

- En 2015 : 150 projets proposés, 9 retenus
- En 2017 : 265 grenoblois ont rejoint un projet en amont, 128 projets proposés, 116 projets validés, 813 votants, 32 projets soumis à l'instruction, 3 548 grenoblois votants, 9 projets retenus
- En 2019 : plus de 6 400 votants, 21 projets ont été soumis au vote et 9 projets ont été retenus, suivant le principe général



Déroulement de l'action

2015 : première expérimentation. Depuis, une édition par an.

Exemple de déroulé des 5 étapes essentielles (année 2017) :

- Etape 1 : J'ai une idée, je dépose un projet - printemps
- Etape 2 : Présentation, débat et sélection des projets pré-validés – 1 jour en mai, ouvert au public
- Etape 3 : Instruction par les services (faisabilité technique, juridique et financière) - durant l'été
- Etape 4 : Vote pour choisir les projets validés – octobre
- Etape 5 : Démarrage des réalisations – fin d'année

